



LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Page 1

Mot du Maire

Page 2

Conseil municipal
Travaux en cours

Page 3

Ça se passe à Saint
Martin le Noeud

Page 4

Ça se passe à l'école
communale

Page 5

C'est l'été

Page 6

Les ateliers de la
Canopée

Page 7

Le premier gazon
synthétique

Page 8

L'état de catastrophe
naturelle

Page 9

En bref

Page 10

État Civil
Agenda

Nous contacter
mairie@stmartinleoeud

En savoir plus sur :

<http://www.saint-martin-le-noeud.fr>

Inscrivez-vous à :

Alerte Citoyens

<https://saint-martin-le-noeud.alertecitoyens.com/>

Chères Martinodiennes, chers Martinodiens,

À l'heure où la fin de l'année scolaire et les vacances tant attendues approchent, j'ai le plaisir de vous faire part, dans ce bulletin, de l'avancement des projets pour notre commune. L'enfouissement des réseaux en partie haute de la grande rue, le ballet des engins pour la construction du béguinage et de la micro-crèche ainsi que la réalisation finale du terrain synthétique, tous ces aménagements constituent les engagements pris en mars 2020. Classée dans les communes où il fait bon vivre, Saint Martin le Noeud mérite des projets ambitieux adaptés à vos besoins et à l'évolution de la société.

En septembre devraient démarrer les travaux du traitement des eaux pluviales dans la rue des Potelots, et l'examen de la vidéoprotection sur l'ensemble de la commune et du projet de city-stade pour les jeunes.

L'heure est venue également de vous donner rendez-vous d'abord le 8 juillet pour l'Intervillages qui se déroulera cette année à Aux-Marais, puis le 13 juillet pour la soirée festive et son feu d'artifice dans le parc du SATO et enfin durant l'été, à l'école communale d'Aux-Marais et celle de notre commune pour notre accueil de loisirs mis en place par la Canopée et les animations proposés par le Centre Social Rural d'Auneuil.

L'ambition que nous portons et l'attrait pour notre commune portent ses fruits. En témoigne le très grand nombre de candidatures au poste d'enseignante dans notre école. Un établissement agrandi proposant un environnement matériel et humain de qualité, une équipe éducative reconnue pour ses capacités pédagogiques et son soutien, des personnels communaux compétents et disponibles pour assurer les services extra et périscolaires, des atouts qui font de notre école un établissement envié.

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous engage à faire part de vos suggestions, avis et commentaires mais également à parcourir le site de la commune qui détaille nos actes. Je vous assure de mes sentiments les plus dévoués.

« Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles ».

Jean Marie DURIEZ

DU CÔTÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Un sondage récent montre que La communauté d'agglomération du Beauvaisis est reconnue à 83 % par ses habitants et que 92 % connaissent l'appartenance de leur commune à la CAB. Ils reconnaissent à 79 % l'apport positif de la CAB dans leur vie quotidienne et à 91 % pour leur commune. Notre commune a pu effectivement bénéficier du soutien de la CAB pour ses actions notamment sur le projet de résidences pour les seniors et la création de la micro-crèche, la création d'un cabinet médical, l'implantation d'équipement de sport et de loisirs, l'agrandissement de l'école, le financement de travaux d'enfouissement. Notre commune prend part aux enjeux de notre territoire en participant au Plan Climat Air Energie (PCAET), au Projet Alimentaire Territorial (PAT) et au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE ADOPTE LES POINTS SUIVANTS

Séance du 28 mars 2023

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise. (Adopté unanimement)
- Approuve le principe de délégation à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de la compétence d'organisation du transport des élèves entre l'établissement scolaire et le centre aquatique communautaire dont la Commune dépend, et approuve le principe de refacturation par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis aux Communes ou Syndicats de Communes des prestations réalisées. (Adopté unanimement)
- Adopte la défiscalisation de la contribution au budget incendie, celle-ci est calculée au nombre d'hydrants, soit 23 pour notre commune. (Adopté unanimement)
- Demande le soutien financier de la CAF pour le projet de micro-crèche et de béguinage à raison du montant arrêté en commission d'appel d'offres (9 pour/3contre)
- Approuve le plan de financement et le lancement des travaux de renforcement du réseau pluvial sur la rue des Potelots à hauteur de 52 735 € dont moins de 23 000 € à charge de la commune (Adopté à l'unanimité)
- Décide de maintenir les taux par rapport à 2022, et de fixer les taux communaux votés pour 2023 comme suit : Foncier Bâti à 50,34 %, Foncier Non Bâti 38,40 % Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 15,39 % (taux référence de 2019) (Adopté à l'unanimité)
- Adopte le budget de la commune (cf site de la commune sur l'ensemble du sujet)
- Adopte le financement de la classe découverte de l'école et finance 150 € par enfant (Adopté à l'unanimité)
- Adopte le nouveau règlement de la restauration scolaire et de la garderie (adopté à l'unanimité)
- Modifie et fixe le tarif de la garderie à 1 € la session du matin et celle du midi et à 1,80 € la session du soir et à 0,60 € et 1 € à partir du 3^e enfant présent et maintien le montant à 1,60 € supplémentaire pour le dépassement d'horaire. (Adopté à l'unanimité)
- Adopte le principe de refacturation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux locataires des bâtiments communaux. (Adopté à l'unanimité)
- Adopte les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets qui seront facturés aux contrevenants. (Adopté à l'unanimité)

Séance du 9 juin 2023

- Désigne les délégués et les suppléants du conseil municipal appelés à voter aux sénatoriales du 24 septembre Jean Marie Duriez, Carole Mortelecq et Georges Demanet titulaires, Isabelle Catherin, Hervé Bigourd et Majda Lachgar suppléants. (Adopté à l'unanimité)
- Désigne son référent déontologue en la personne de Maître Roucoux (Adopté à l'unanimité)
- Adopte le contrat de sauvegarde externalisée des données avec l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) pour une durée de 3 ans. (Adopté à l'unanimité)
- Adhère à la plateforme multiservices du Beauvaisis qui permet aux communes membres de la CAB une mise à disposition des services de la CAB et de la ville de Beauvais contre rétribution. (Adopté à l'unanimité)

- *Tous les détails à retrouver en affichage et sur le site de la commune www.saint-martin-le-noeud.fr*

DES TRAVAUX DANS NOTRE COMMUNE, DES AVANCEES POUR NOS PROJETS

- La partie structurante de la route de St Léger-en-Bray est désormais terminée, le gravillonnage interviendra en juin.
- L'enfouissement des réseaux de la partie haute de la Grande rue commencera mi-juillet
- Le permis de construire d'une résidence pour personnes âgées a été accordé à la Société Âges et Vie, 27 avril,
- le chantier du béguinage et la micro crèche démarre, les travaux doivent durer une bonne année.
- Le terrain synthétique est en cours de réalisation. Lire l'article page 7
- Un fond de concours par la Communauté d'Agglomération du Beauvais de la CAB va permettre les travaux pour l'évacuation des eaux pluviales rue des Potelots sur la servitude passage chez un particulier.

L'AVANCEMENT DU PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal construit l'aménagement de notre territoire pour l'avenir. Le site internet PLUi-HM est régulièrement alimenté, une plateforme privative d'échanges y est ouverte, la concertation entre les élus, les personnes publiques associées et les habitants se poursuit. Vos observations sont utiles et importantes.

ÇA SE PASSE À SAINT-MARTIN-LE-NOEUD

Nos associations toujours actives ont repris une activité soutenue et contribuent ainsi à l'animation du village et à développer les liens. Le mouvement associatif a besoin de bénévoles et d'engagés pour poursuivre son action et garantir son avenir. Le conseil municipal a adopté dans son budget l'attribution des subventions à leur bénéfice. Une réunion se déroulera en septembre pour finaliser le planning de l'année 2023-24.



L'Association Parents-Enfants a organisé un concours de masques, les 76 réalisations ont été colorées et inventives. Les enfants ont été récompensés par des coffrets de pâte à modeler, de crayons de couleurs, de figurines en plâtre à peindre et un puzzle en 3 D, tous les artistes en herbe ont reçu un petit lot.

La fête du printemps s'est déroulée le 13 mai dans le parc du SATO où le plaisir et les rires ont retenti. La kermesse battra son plein le 24 juin prochain dans la cour de l'école. Les bénévoles sont attendus pour rejoindre l'organisation.

LSSM a invité les marcheurs le 1er mai à randonner et à pique-niquer et a proposé sa journée de pêche le 7 mai, un grand succès a été remporté par les pêcheurs. L'association

prépare dès maintenant son prochain Marché de Noël.

Le **club Arc en Ciel** a proposé son « Thé dansant » les amateurs de danse se sont pressés nombreux pour cette belle journée du 7 mai. Les promeneurs étaient au rendez-vous pour la sortie à Amiens du 20 mai et la 40^e brocante du 11 juin a remporté un vif succès.



Un atelier de pâtisserie avec Marianne, le 23 avril dernier, les participantes ont réalisé un carrot-cake des plus savoureux. La pâtissière Marianne déjà venue pour un atelier parent enfant en octobre 22 a rejoint le grand chef Philippe CONTICINI et l'assiste dans sa master class. Elle va être moins disponible, nous la félicitons et lui souhaitons grand succès dans cette aventure et nous nous réjouissons d'avoir bénéficié de ses talents.

En cette année hommage à Jean Moulin décédé sous la torture en 1943, la **célébration du 8 mai 45** a réuni officiels et citoyens d'Aux-Marais et de Saint-Martin-le-Noeud pour un hommage patriotique. Les enfants de nos écoles ont énoncé le nom des défunts et ont chanté la Marseillaise, ils ont reçu un livre souvenir. La fanfare d'Aux Marais fidèle à nos manifestations a exécuté ses meilleurs accords. Le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



DEUX TOTEMS POUR LA SECURITE DE NOS ENFANTS

« Avril 2005, la petite Fanny, 16 ans, décède dans un accident de la route, qui fera 5 morts ! Simplement parce que son petit copain s'est pris pour un as du volant !!! »
« Je suis coureur à pieds longue distance, faisant environ 5000 bornes par an sur le bord des routes et je constate des infractions tous les jours. J'ai donc décidé d'œuvrer pour cette cause

« Il y a un an, l'idée d'entreprendre un défi sportif, afin de collecter des fonds pour aménager les sorties d'école de panneaux de signalisation, a vu le jour ».

« Ces derniers nous permettent aujourd'hui d'équiper l'école de St Martin le Noeud, en Totems de sécurité. Sachez que ce défi aura servi à sécuriser, au total, 4 écoles et me permet une 2^e saison de Maraude auprès des SDF du Beauvaisis, pour les équiper en vêtement chaud, sac à dos et distribution de café avec nourriture ».

« Sportivement » [Interview de Jacky Lesueur à l'initiative de la donation des totems de sécurité](#)

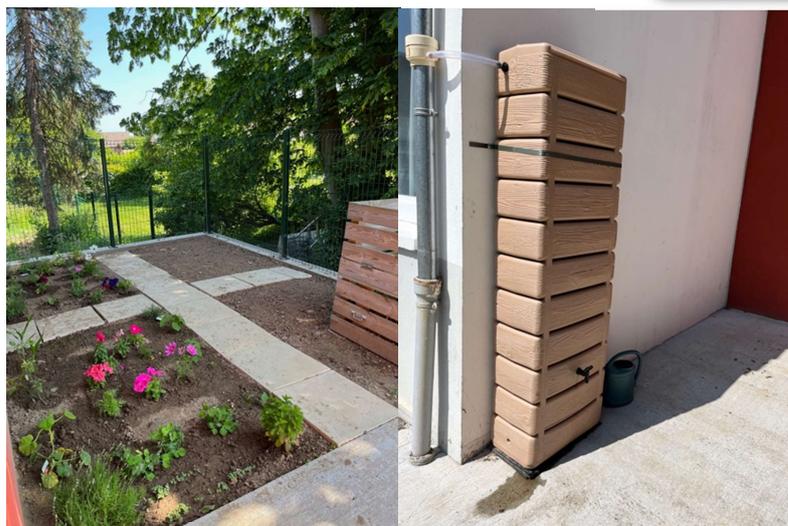
Soutenez « Sur la route de Fanny » l'association créée par la maman de Fanny, Florence Demey ».

ÇA SE PASSE À L'ÉCOLE DE SAINT-MARTIN-LE-NOEUD

Nos enfants sont-ils concernés par la planète ? leur intérêt pour le cycle de l'eau et leurs idées pour économiser sa consommation en font preuve. Les élèves de petite et moyenne section se sont penchés sur la question avec l'aide de leurs parents et toutes les bonnes idées ont été retenues, *utiliser un mousseur de robinet, réparer les fuites d'eau, récupérer l'eau de pluie, celle du sèche-linge, du lavage des légumes, préférer les douches aux bains, se laver les dents avec un gobelet, arroser tôt le matin ou tard le soir, utiliser le paillage au jardin, laisser l'herbe un peu plus haute pour garder l'humidité,*



Vos idées sont bienvenues pour poursuivre la démarche, sur notre site, auprès de l'équipe éducative, ou dans la boîte aux lettres de l'école.



Retrouvez toutes les idées dans le couloir de la maternelle

Des idées certes, mais des actes aussi, ils ont réalisé des semis, planté avec l'aide des bénévoles de Raiponce, l'arrosage se fera grâce au récupérateur d'eau installé non loin du jardin et du composteur, ces éléments fournis par la commune.



Merci aux associations Raiponce et Beauvélo pour leurs interventions



Les plus grands, déjà cyclistes amateurs, améliorent leur conduite en obéissant aux consignes données par les bénévoles de Beauvélo. Ils améliorent leur agilité et leurs connaissances des règles de bonne conduite, un préalable à un bon usage de la voie publique.

L'ÉTÉ À SAINT MARTIN LE NOEUD

Comme chaque année durant l'été, un **accueil de loisirs** est ouvert pour les enfants du 10 au 28 juillet à Aux Marais et du 31 juillet au 25 août à Saint Martin le Nœud. Le centre social rural la Canopée propose aux enfants de 3 à 11 ans, à un tarif modulé en fonction des ressources, un programme d'activités variées et festives, des sorties telles que l'Aquaspace, l'Accrobranche et la France miniature. Vous en trouverez le détail à l'école, à l'affichage de la mairie et de la poste et sur notre site. Les inscriptions sont ouvertes et sont à déposer à la mairie ou directement à Auneuil.



Un atelier « **sensibilisation et initiation au compostage** » aura lieu dans la cour de l'école le **19 juillet de 9 à 12 h**. Une action assurée en partenariat avec La Canopée, Corrélacion et la commune par Michel Méline Maître composteur.

Retrouvez le programme du centre rural, les activités sont accessibles aux habitants de la commune au tarif de 1 €. Inscription au 03 44 84 46 83

Le **31 août** venez fabriquer de la potion magique et créer des bulles qui n'éclatent pas. Rendez-vous place de la mairie de **10 à 12 h**.

cf programme au dos



La Canopée, un lieu d'animation de la vie sociale vous propose des activités toute l'année, mais aussi l'accès à l'épicerie solidaire, parcourez son site csrcantonauneuil.com

EN SEPTEMBRE : LA RENTRÉE

La rentrée est fixée au **4 Septembre**, les nouvelles inscriptions scolaires sont encore en cours, une pré-inscription en mairie avec un justificatif de domicile et le livret de famille permettent de programmer un rendez-vous avec la directrice de l'école et finaliser la démarche. Nous accueillerons en septembre, en classe de CE1-CE2 une nouvelle enseignante Cathy Auger, nous lui souhaitons, dès à présent, la bienvenue.

L'accès à la garderie et la restauration scolaire sont également soumises à inscription préalable auprès de l'agent en charge du service. 70 enfants sont régulièrement accueillis en restauration en deux services et une trentaine en garderie. Christelle, Sandrine, Sylvie et Aurore veillent au bon déroulement du service, Sandrine assure la garderie, Matthieu, Aurore et Christelle assurent la sécurité aux entrées et sorties d'école. **L'encombrement est dû essentiellement au stationnement des véhicules de parents**, le parking de l'école mais également celui de la salle des fêtes à quelques pas sont disponibles. Pour la sécurité de tous et surtout des enfants et des agents l'accès à pied est le plus sûr garant. Pour rappel l'arrêt sur le passage piéton est interdit, le dépose-minute n'est pas une option sans danger.

Contact restauration et garderie : 06 40 92 21 47 Contact école 03 44 02 01

La carte BOP est délivrées aux jeunes de moins de 26 ans résidant dans l'une des communes de l'agglomération du Beauvaisis, il suffit d'un justificatif de domicile, une photo et une pièce d'identité et de se rendre sur le portail citoyen.beauvaisis.fr ou de s'adresser à l'accueil de la mairie, Virginie vous aidera dans la démarche. Pour en savoir plus RV sur notre site www.saint-martin-le-noeud ou sur tribu-bop.fr

A compter du 1er septembre, le réseau Corolis est gratuit pour les moins de 19 ans sur l'ensemble des lignes du réseau, de manière illimitée, pour cela il faut souscrire ou renouveler votre abonnement sur demarches.beauvaisis.fr

Dès maintenant la carte Oise mobilité devient **carte PASS PASS**. [Contact Corolis 03 44 45 10 11 oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr)

Et toujours PASS PERMIS, PASS BAFA permettent de financer le permis de conduire ou la formation à l'animation, la commune ou la Canopée vous accueillent. Retrouvez toutes les informations sur Oise.fr

LES ATELIERS DE L'ÉTÉ 23, POUR LES FAMILLES ET LES ADULTES

CHAQUE JOUR, DE 10H À 12H, UNE NOUVELLE ANIMATION (SAUF HORAIRES SPECIFIQUES).
OUVERT À TOUS, INSCRIPTIONS À LA CARTE !

SEMAINE DU 10 AU 13 JUILLET

Lundi 10, au Centre Social à Auneuil:

Initiation au jonglage et confection des balles de jonglage pour continuer à pratiquer à la maison (avec Ninon)

Mardi 11, au Centre Social à Auneuil:

Dès 7 ans, confection couture d'un sac à dos pour la plage ou les pique-niques, avec Odile.

Mercredi 12, à la salle des fêtes de Berneuil en Bray:

Parcours de motricité pour les petits de 12 mois à 3 ans.

Jedi 13, devant la salle des fêtes de Villers St Barthélémy:

Chasse aux trésors dans la commune (avec Bastien).

Jedi 13, à la bibliothèque de Auteuil:

Confection de lanternes pour le défilé avant le feu d'artifices du 14 Juillet.

SEMAINE DU 17 AU 21 JUILLET

Lundi 17, salle des fêtes de Aux Marais:

Réalisation de fusées à eau ou au bicarbonate et vinaigre, puis décollage depuis leur base de lancement.

Mardi 18, au Centre Social à Auneuil:

Rando' clean : tout pour la nature, sa cool attitude, sa beauté, mais stop aux déchets, je les ramasse ...

Mercredi 19, à l'école de St Martin le Noeud:

Sensibilisation et initiation au compostage par Michel Méline, maître composteur.

Jedi 20, au Centre Social à Auneuil:

Construction d'un jeu "la Vague porteuse de courant électrique".

Vendredi 21, à la bibliothèque d'Auteuil:

Parcours sensoriel pour les petits de 9 mois à 3 ans.

Vendredi 21, au Centre Social à Auneuil:

Animation danse en soirée :cf "Temps exceptionnels" en bas à gauche de cette pub (avec Elodie)

SEMAINE DU 24 AU 29 JUILLET

Lundi 24, au Centre Social à Auneuil:

Pliage de livres (en souris, hérisson, poule ...).

Mardi 25, salle de la mairie à Villers St Barthélémy:

10h-11h30 de 20 mois à 3 ans, conte + fabrication de son personnage. (avec Elodie).

Mercredi 26, "La Petite Ferme" à Auneuil/Troussures:

10h-13h Cueillette de légumes directement dans le jardin, puis cuisine 0 déchet, avec dégustation sur place.

Jedi 27, Village Estival de Laboissière en Thelle:

Venez partager un après-midi festif sur le village estival du Conseil Départemental, nous y serons aussi !!!

Vendredi 28, au Centre Social à Auneuil:

Initiation Crossminton, dès 7ans. (avec Rémy & Philippe).

Samedi 29, au Centre Social à Auneuil:

Animations autour du Bien-Être - cf "Temps exceptionnels" en bas à gauche de cette pub (avec Juline, Christine et Isabelle).

SEMAINE DU 31 AU 04 AOÛT

Lundi 31, à la mairie de St Martin le Noeud:

Fabriquons la potion magique pour faire des bulles géantes, des bulles qui n'éclatent pas...

Mardi 01, au Centre Social à Auneuil:

Dictée pour tous, puis jeux en bois prêtés par le "Bar aux Jeux de la Crypte" (avec Sylvie).

Mercredi 02, à la salle des fêtes de Berneuil en Bray:

Atelier cuisine en trompe l'œil.

Jedi 03, au Centre Social à Auneuil:

Des mots, des images, des idées, une histoire numérique, celle que vous aurez imaginé !!!

Vendredi 04, au Centre Social à Auneuil:

Tournois pétanque et fléchettes pour les jeunes et les moins jeunes, suivi si vous le voulez, d'un pique-nique en commun.

TEMPS EXCEPTIONNELS

Vendredi 21 Juillet, de
19h30 à 21h30

Soirée danses au
Centre Social à
Auneuil

Apprenons ensemble
des pas, puis dansons,
amusons nous, et rions
!!!

Samedi 29 Juillet,
à Aux Marais

Matinée Bien-Être

Yoga (par tranches d'âges):

9h10-9h30 0-2 ans

9h40-10h15 3-6 ans

10h30-11h15 7-13 ans

11h30-12h15 dès 14 ans, adultes & seniors

Réalisation et dégustation de smoothies

Sophrologie (par tranches d'âges aussi, se
renseigner à l'inscription)

TARIFS

Communes adhérentes :

1€ par participant par atelier

Communes non-adhérentes :

2€ par participant par atelier

Selon les ateliers les places peuvent être
limitées, pensez à vous inscrire!!!

Renseignements :

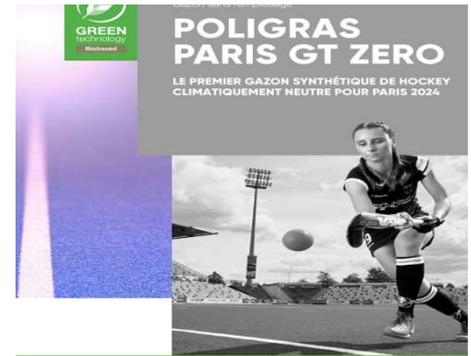
03.44.84.46.83 ou

csrtb-auneuil@hotmail.fr

Le premier gazon synthétique de hockey climatiquement neutre à Saint Martin le Noeud

En vue des jeux olympiques 2024, le terrain synthétique mixte Hockey /Football sera opérationnel pour accueillir des équipes internationales. Celles-ci pourront s'entraîner avant la compétition dans un contexte idéal

L'objectif sportif sera tenu, et pour cela, nous pouvons remercier les fédérations de hockey et de football qui ont trouvé avec nous des solutions pour valider la pratique de leur sport sur ce terrain dans le respect des normes. Les dirigeants du club de hockey se sont également engagés dans des projets d'animations et de découverte du hockey auprès des jeunes de notre commune y compris des interventions dans l'école. Un engagement qui compte beaucoup pour la commune.



Notre ambition n'était pas seulement sportive, nous voulions un projet de terrain synthétique environnemental et de haute performance. Il s'agit du coup, d'un terrain composé de 80% de matières biosourcées qui demande uniquement et selon les conditions climatiques un arrosage avant les matchs, un niveau d'arrosage fonction bien sûr du sport pratiqué : foot ou hockey et du niveau des équipes.

La consommation en eau sera d'environ 6 à 8m³ par arrosage. Pour ce faire il a été décidé de récupérer les eaux pluviales des bâtiments communaux. Après filtration elles seront stockées dans la cuve existante de 120m³ ce qui permet également de couvrir la défense incendie des locaux.

Notre objectif était aussi de minimiser le coût énergétique de l'ensemble de l'installation, en baissant la luminosité des projecteurs du terrain en fonction des besoins (entraînement, compétition), avec l'option d'un système de commande déporté.

D'aucuns considéreront ce projet surdimensionné pour notre commune ou penseront que le budget de ce terrain aurait pu être utilisé à d'autres fins. Des budgets fléchés étaient proposés par les financeurs, leur attribution était destinée aux meilleurs projets et nous avons su convaincre que le nôtre en faisait partie. Nous avons démontré notre capacité à répondre aux exigences du « label terre d'accueil des jeux olympiques 2024 » et nous pouvons être fiers de proposer, dans quelques mois, un terrain améliorant le confort des footballeurs, adapté au niveau international pour le hockey, et au niveau de l'entraînement des jeux olympiques et d'avoir ainsi obtenu un niveau important de subvention. Nous avons également convaincu la ville de Beauvais d'être à nos côtés pour réduire l'investissement de notre commune. Une convention de gestion et d'objectifs sera prochainement passée avec l'association en charge de l'équipement.



DES COÛTS D'ENTRETIEN MOINDRES POUR L'AVENIR :

Actuellement le terrain classique nécessite la tonte du terrain principal, du terrain d'entraînement des abords et des frais divers pour 8 500 euros par an. Le gazon synthétique ne nécessitera aucun entretien avant 4 ans, si ce n'est le retrait des feuilles. Environ 6500 euros devront ensuite être budgétés tous les 3 ans (valeur euros 2023).

LA MISE EN SERVICE ET L'INAUGURATION SONT PRÉVUES DU 23 AU 26 OCTOBRE – RESERVEZ CES DATES DANS VOTRE CALENDRIER



Régulièrement les médias se font l'écho de catastrophes dites naturelles, avec le réchauffement climatique, les épisodes désastreux se multiplient et laissent les habitants et les communes dans l'effroi et le désespoir. Saint Martin le Noeud a subi le 21 juin 2021 une inondation exceptionnelle générant de nombreux dégâts. Outre le fait de remonter les manches et chausser les bottes pour aider, la commune s'est équipée de pompes vide-cave et groupes électrogènes pour intervenir en cas de besoin et a voté une indemnisation pour compenser les effets de franchise. Divers travaux ont également été réalisés et notamment rue Potelots cf p2.

Retrouvez sur le site de la commune, le dossier d'information communal sur les risques majeurs DICRIM, ce document est réalisé sur la base des informations transmises par le Préfet. Vos questions et commentaires sont bienvenus par mail ou par courrier et feront l'objet d'un examen attentif.

QUELLES DÉMARCHES ENGAGER UNE FOIS MISE EN SÉCURITÉ LES PERSONNES

Toutes les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation des dommages subis par votre habitation doivent être prises. Pensez à conserver, dans la mesure du possible, des justificatifs (photographies, vidéos, témoignages de voisins...).

On parle de catastrophe naturelle lorsqu'un événement naturel d'une intensité anormale non assurable a lieu. Une déclaration est nécessaire et pour ce faire : Les sinistrés doivent se faire connaître de la mairie, l'informer de l'ampleur des dégâts, la commune transmettra à l'État le diagnostic de la situation pour obtenir la reconnaissance de catastrophe naturelle. **Loi du 28 décembre 2021 et décret du 30 décembre 2022.**

L'état de catastrophe naturelle prononcé par **arrêté interministériel** est indispensable pour permettre aux assurés détenteurs d'une multirisques (habitation, entreprise, automobile...), d'être indemnisés. Il est publié au journal officiel et de là court **un délai de 30 jours** pour déclarer votre sinistre à votre assureur. Pour autant vous l'aurez contacté au plus vite par téléphone, par mail, par courrier.

Vérifier si votre contrat permet l'indemnisation, seules les personnes qui possèdent une assurance de dommages incendie, dégât des eaux... pour leur habitation, leur entreprise, leurs véhicules ou tout autre bien bénéficient automatiquement de **la garantie catastrophes naturelles**.

Les dommages matériels **directs provoqués par les inondations** : coulées de boue, chocs mécaniques liés à l'action des vagues seront donc indemnisés à ce titre. Les véhicules assurés au tiers, c'est-à-dire uniquement en responsabilité civile, ne bénéficient pas de l'assurance catastrophes naturelles.

L'indemnisation comprend les frais de pompage, de nettoyage et de désinfection des locaux dès lors qu'ils peuvent être justifiés ainsi que les dommages imputables à l'humidité ou à la condensation consécutive à la stagnation de l'eau dans les locaux.

Quelles franchises ?

Une somme d'argent reste toujours à la charge de l'assuré. C'est la franchise qui s'élève à :

=**380 euros** pour les habitations, les véhicules à moteur et autres biens à usage privé ;

=**10 %** du montant des dommages (avec un minimum de 1 140 euros) pour les biens à usage professionnel, sauf franchise supérieure prévue par le contrat.

Pour les biens autres que les véhicules, en cas de sinistres répétitifs, si la commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels (PPR), la franchise est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenu pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de la nouvelle constatation. Elle est doublée au troisième arrêté constatant la catastrophe, triplée au quatrième et quadruplée, pour les arrêtés suivants.

Qui prend en charge les dégâts subis par une maison en cours de construction ?

Le constructeur ou l'entrepreneur, selon le contrat de construction, est responsable du chantier jusqu'à la réception, c'est-à-dire en général, la remise des clés. C'est à leur assureur d'intervenir. Toutefois vous pouvez souscrire une multirisques habitation à la mise hors d'eau / hors d'air, cf votre assureur.

Les dégâts au terrain et aux plantations sont-ils garantis ?

L'assurance catastrophes naturelles couvre les biens pris en charge au titre de la garantie principale du contrat

multirisques soit les bâtiments, le mobilier et le matériel. Les terrains, les végétaux, les arbres et les plantations sont généralement exclus.

Quels documents produire :

Pour établir votre **demande d'indemnisation**, adressez à votre assureur :

=**Un descriptif** des dommages subis en précisant leur nature. En effet, un même événement climatique peut être classé pour partie seulement en catastrophe naturelle. Par exemple, lors d'un très violent orage, l'inondation (eaux de ruissellement sur le sol ou élévation du niveau d'un cours d'eau ou d'une nappe d'eau) sera classée en catastrophe naturelle, alors que les dommages causés par les effets du vent relèveront de la garantie Tempêtes ;

=**Une liste chiffrée** de tous les objets perdus ou endommagés.

Pour attester de l'existence et de la valeur des biens détruits ou endommagés, tout type de document est admis : factures d'achats ou de réparation, actes notariés, contrats de location, expertises d'objets, bijoux ou de mobiliers, photographies, vidéos.

Pour les biens professionnels, préparez l'attestation de propriété ou le contrat de location (pour les dommages immobiliers), un extrait du registre de commerce, les bilans et comptes de résultat des dernières années avec détail des comptes de charges et produits, le chiffre d'affaires de l'exercice en cours et des trois précédents (si vous avez souscrit une garantie perte d'exploitation ou un contrat de leasing).

L'assureur, si besoin désignera, à ses frais, un **expert professionnel** qui fixera le montant des dommages en accord avec vous. Il est toujours possible de se faire assister à vos frais par un expert de votre choix en cas de dommages importants.

80 % DE TAUX DE RACCORDEMENT À LA FIBRE

Notre commune restée de longues années avec un taux de couverture de la fibre très limitée, est aujourd'hui avec un taux d'abonnés de l'ordre de **80 %** d'usagers, notre commune figure au premier rang. Nos réclamations nombreuses et l'action menée par l'agglomération auprès des opérateurs a permis de prioriser nos habitants. Une restitution des résultats a été présentée le 20 juin.

ALLONS AU THÉÂTRE

La prochaine saison sera présentée le **jeudi 7 septembre à 19 h au Théâtre du Beauvaisis**. Notre partenariat vous permettra de bénéficier de tarifs préférentiels pour les spectacles suivants « Gravité », « Les gros patinent bien », « Marie Flore » et « le Requiem de Fauré » et nous accueillerons, dans notre salle des fêtes, un spectacle de cirque. Sachez dès à présent que les places sont à récupérer à l'accueil de la mairie ou de la poste en réservant par téléphone ou mail.

NETTOYONS LA NATURE

Les enfants de l'école se sont engagés dans la démarche en septembre 2021 et renouvelleront l'opération cette année. Au tour des habitants d'en faire autant. Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 23 septembre**, place de la mairie à 10 heures. Des équipements vous seront remis : gants, chasuble et sacs de collecte. Inscrivez-vous dès maintenant au 03 44 02 18 52

Les élèves de CM1-CM2 ont construit des cerfs-volants, ont découvert les lieux du débarquement et le musée Juno Beach et se sont initiés au char à voile, les 21 enfants remercient chaleureusement la commune et l'association parents-enfants, la coopérative de l'école et leurs parents pour le financement de cette classe découverte.



LIBRE EXPRESSION la loi permet à la liste minoritaire de s'exprimer dans le bulletin municipal, ses propos relèvent de sa seule responsabilité.

Pourquoi avons-nous tous les trois **voté contre le budget** ? Nous aurions plutôt souhaité investir pour l'utilité d'un plus grand nombre d'habitants. La micro-crèche est une promesse électorale sans fondement, sans étude de besoin et surtout sans concertation avec nos assistantes maternelles (elles sont déjà plus nombreuses que la moyenne départementale). Le prévisionnel pour ce projet était annoncé autour de 300.000 €, puis 442.000 € en septembre et aujourd'hui à plus de 570.000€. Malgré de fortes subventions, c'est encore de la dépense publique (sans certitude qu'il y ait beaucoup d'enfants de notre commune). **Avec ce financement** il aurait été plus utile de construire un préau à l'école ; de créer une salle multigénérationnelle, une bibliothèque, voire bien d'autres projets. A contrario, l'investissement prévu dès cet été pour les enfouissements des réseaux sur une partie de la grande rue est nécessaire et incontournable pour le confort et la sécurité des riverains. Nous avons tous les trois également travaillé sur plusieurs dossiers : la sécurité routière et le stationnement dans la grande rue ; l'aménagement d'un terrain de 2.000 m2 en lieu de détente et d'activités pour les enfants ; l'embellissement et fleurissement de la commune. Nous avons aussi interpellé le Maire afin de mettre tout en œuvre pour une baisse des nuisances sonores de l'Escopette Picarde.

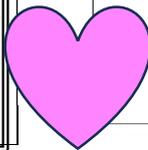
Nous vous souhaitons un bel été et d'excellentes vacances.

Nathalie Ancelin, Manuella Pestel, Philippe Hennequin celienquinousunit@gmail.com

ÉTAT CIVIL ET VIE COMMUNALE

Nous avons accueilli*

Lilou MAUGER née le 11 janvier
Côme BROSSARD né le 07 février 2023



TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR AUX JEUNES MARIÉS

Séphora RENAUD et Bryan PICHOFF le 18 mars
Ludivine MARAIS et Wiefried RENÉ le 27 mai
Maëva RENAUD et Gérome LEJEUNE le 17 juin

Amandio RAMOS nous a quitté le 22 février, il était cet homme souriant, à l'accent chantant, passionné de jardinage et toujours prêt à échanger avec ceux qui s'arrêtaient devant son jardin. Toute notre affection va à son épouse qui poursuit ce jardinage.

Michel MASSIF s'est éteint le 23 mars, époux de Françoise MASSIF bien connue de tous pour son engagement au cours de ses mandats électifs. Monsieur MASSIF, un homme discret mais très engagé dans le monde associatif. Tout notre soutien à Françoise et sa famille.

Mme Henriette PADÉ s'est éteinte le 3 mars, toutes nos condoléances à sa famille et particulièrement à sa fille Maryse CABOARA ancienne conseillère municipale



**Le bulletin ne publie qu'en cas d'accord de la famille ou des intéressés*

À INSCRIRE DANS VOS AGENDAS

24 juin Kermesse de l'école
8 juillet Intervillages à Aux Marais
31 juillet au 25 août accueil de loisirs d'été à Saint Martin le Noeud
13 juillet Fête nationale : Sangria et Paella, défilé et feux d'artifice dans le Parc du Sato
19 juillet à 9 h atelier compostage dans la cour de l'école
1^{er} septembre Akwakonjoue (puis une fois par mois)
4 septembre Rentrée des classes
11 et 15 septembre reprise des ateliers d'Improthéo
16 septembre au 11 décembre Exposition les Photaumnales sur le thème Hors-jeux – le Hockey
22 et 23 septembre Nettoyons la nature
24 septembre Élections sénatoriales
30 septembre Sortie au Parc Saint Paul pour les 6 à 11 ans de la commune
23 au 26 octobre Mise en service du terrain synthétique

Retrouvez toutes les actualités et animations sur le site de la commune

NUMÉROS UTILES

Police ou gendarmerie
17*

Urgence médicale
15*

Pompier
18*

*Personnes sourdes ou
malentendantes
114

Allo enfance en danger
119

Violences femmes info
3919

Signaler des violences en ligne
<https://arrêtonslesviolences.gouv.fr/>

 Le démarchage téléphonique est désormais réglementé mais le démarchage à domicile est de retour. Soyez vigilants, la commune n'en autorise aucun sans vous en aviser. Si vous répondez, Prenez le temps de la réflexion et user de votre droit de rétractation

Ce bulletin est le vôtre, vos suggestions sont les bienvenues